



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 31 Mars 2022 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 06 Avril 2022 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED, LANNION TREGOR Communauté - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZACH, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - M.M. Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération
Joël LE JEUNE, Président de LANNION-TREGOR Communauté – Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Thomas MICHEL, LANNION-TREGOR Communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile BOETÉ.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - MARCHES D'ENTRETIEN. REPARATION. MAINTENANCE DES INSTALLATIONS VALORYS LOTS N°1 A 6 - ATTRIBUTIONS

Le Président précise que par délibération du 24 Novembre 2021, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour réaliser la maintenance pendant les arrêts techniques programmés et le dépannage de l'unité de compostage des ordures ménagères de Pleumeur-Bodou. Les prestations des lots n°2 et 3 sont également étendus à l'ensemble des sites exploités par le SMITRED Ouest d'Armor, ainsi qu'aux équipements du réseau de chaleur, exploité par la société PAPREC mais dont le GER est contractuellement à la charge du SMITRED Ouest d'Armor.

Ce marché est alloti comme suit :

Lot n°1 : Entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées

Lot n°2 : Travaux et réparation sur appareils chaudronnés et réseaux d'utilités

Lot n°3 : Entretien et renouvellement d'équipements électriques, moteurs, motoréducteurs...

Lot n°4 : Fourniture de toiles et autres pièces pour crible LIWELL

Lot n°5 : Fourniture de bâches, instrumentation et autres pièces pour casiers

Lot n°6 : Fourniture et remplacement de bandes

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mars 2022 pour l'ouverture des plis. Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a décidé :

- D'ATTRIBUER le lot n°4 « Fourniture de toiles et autres pièces pour crible LIWELL » à la société WRC sur la base du montant du détail estimatif indicatif de 11 250 € HT.
- DE DECLARER INFRUCTUEUX le lot n°5 « Fourniture de bâches, instrumentation et autres pièces pour casiers » en raison de l'absence d'offres.

Le Président propose également de déclarer la procédure de mise en concurrence des lots n°1, n°2, n°3 et n°6 sans suite en raison de la nécessité de redéfinir plus précisément le cahier des charges de ces lots.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°4 « Fourniture de toiles et autres pièces pour crible LIWELL », l'offre de la **Société WRC**,
- **DE DECLARER** le lot n°5 infructueux pour les motifs exposés ci-dessus.
- **D'APPROUVER** la déclaration sans suite des lots n°1, n°2, n°3 et n°6 pour les motifs exposés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à relancer les lots n°1, n°2, n°3, n°5 et n°6 sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

II - EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR LOT N°2 « TRAVAUX D'ELECTRICITE RESEAU » ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibérations du 2 juin 2021 et du 29 septembre 2021, il a été approuvé le lancement d'une consultation concernant le lot n°2 « travaux d'électricité réseau » de l'opération d'extension du réseau de chaleur par appel d'offres ouvert.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mars 2022 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour a retenu l'offre de la **Société SPIE INDUSTRIES ET TERTIAIRES** pour un montant de **44 950.88 € HT** concernant le lot n°2 « travaux d'électricité réseau ».

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°2 « travaux d'électricité réseau », l'offre de la **Société SPIE INDUSTRIES ET TERTIAIRES** pour un montant de **44 950.88 € HT € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

III - TRAVAUX DE COUVERTURE DE SILOS LOTS N°1 A 3 - ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 9 février 2022, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée alloti concernant les lots n°1 à 3 de l'opération de travaux de couverture de silos décomposée comme suit :

- Lot n°1 : Gros-Œuvre
- Lot n°2 : Charpente métallique
- Lot n°3 : Couverture/bardage

La Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 16 mars 2022 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a retenu les classements suivants :

Lot n°1 : Gros-Œuvre
Absence d'offres

Lot n°2 : Charpente métallique
1- BSM pour un montant de 135 240.00 € HT
2- SCOMET

Lot n°3 : Couverture/bardage
1- PCB pour un montant de 71 374.79 € HT
2- BSM

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°2 « charpente métallique », l'offre de la **Société BSM** pour un montant de **135 240.00 € HT**, pour le lot n°3 « couverture/bardage », l'offre de la **Société PCB** pour un montant de **71 374.79 € HT**.

- **DE DECLARER** le lot n°1 « gros-Œuvre » infructueux en raison de l'absence d'offres.

- **DE RELANCER** la consultation du lot n°1 sous la forme d'un marché en procédure adaptée.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - PRESTATIONS DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE, DE METALLERIE ET RESEAUX **LOTS N°1 A 4 - ATTRIBUTION**

Le Président précise que par délibération du 9 février 2022, il a été approuvé le lancement d'une consultation concernant les lots n°1 à 4 de l'opération de prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux, par appel d'offres ouvert.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mars 2022 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour a retenu les offres suivantes :

- Lot n°1 « réalisation d'un stockage de soude », l'offre de la **Société DEP SERVICE** pour un montant de **84 110 € HT**.
- Lot n°2 « dépolssiérage par brumatisation », l'offre de la **Société DEP SERVICE** pour un montant de **16 945 € HT**.

Il est proposé de déclarer les lots suivants infructueux :

- Lot n°3 « réseau effluents plateforme mâchefers », l'offre reçue étant inacceptable.
- Lot n°4 « travaux divers de métallerie », l'offre reçue est inappropriée.

Le Président propose de relancer en appel d'offres ouvert le lot n°3 scindé en 2 lots, comme suit :

- Lot n°3 « Relevage effluents plateforme mâchefers »
- Lot n°5 « Reprise effluents vers unité mise à PH et contrôles rejet unité mise à PH »

Le Président propose de relancer en appel d'offres ouvert le lot n°4 scindé en 2 lots, comme suit :

- Lot n°4 « Travaux divers de métallerie »
- Lot n°6 « Remplacement 2 portes coupe-feu »

Enfin, le Président propose également de lancer un lot n°7 « Réseaux air comprimé et ventilation ».

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « réalisation d'un stockage de soude », l'offre de la **Société DEP SERVICE** pour un montant de **84 110 € HT**, et pour le lot n°2 « dépolssiérage par brumatisation », l'offre de la **Société DEP SERVICE** pour un montant de **16 945 € HT**.

- **DE DECLARER** les lots n°3 et n°4 infructueux.

- **DE RELANCER** une consultation en Appel d'offres ouvert alloti pour les lots n°3 à n°7 tel que décrit ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

V - REALISATION D'UNE PLATEFORME D'ENTREPOSAGE MACHEFERS ET TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET LOTS N°1 ET 2 - ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibérations du 30 juin 2021 et du 9 février 2022, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée concernant la réalisation d'une plateforme d'entreposage mâchefers et travaux divers de VRD sur le site de Pluzunet alloti comme suit :

Lot n°1 : voirie et réseaux divers

Lot n°2 : espaces verts et clôtures

La Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 30 mars 2022 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a retenu les classements suivants :

Lot n°1 : voirie et réseaux divers

- 1- COLAS – variante 2 pour un montant de 486 226.65 € HT
- 2- COLAS – variante 1
- 3- COLAS offre de base
- 4- SETAP
- 5- EUROVIA / TLTP
- 6- CAMARD TP

Lot n°2 : espaces verts et clôtures

- 1- SARL Paysages et pépinières du Guillord pour un montant de 22 693.00 € HT.

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « voirie et réseaux divers », l'offre de la **société COLAS variante 2** pour un montant de **486 226.65 € HT**, pour le lot n°2 « espaces verts et clôtures», l'offre de la **Société Paysages et Pépinières du Guillord** pour un montant de **22 693.00 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VI - MARCHE N°2021.4.2 REALISATION D'OUVRAGES BETON : AVENANT N°1

Le Président expose que cet avenant a pour objet le coulage d'un massif en béton pour refaire l'étanchéité de la dalle du quai située sous le convoyeur T40 de transport de broyat d'encombrants au niveau de la jetée en fosse, ceci afin d'assurer l'étanchéité du local moto-pompe incendie situé sous cette dalle.

Le montant de cette prestation complémentaire est de 3 418.20 € HT, engendrant une plus-value de 0.99 % du marché de base et portant le montant de marché à 347 358.20 € HT.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°1 avec la **Société LE COUILLARD**.

VII - AVENANT N°1 : PROLONGATION MARCHE 2018.1.1 LOTS N° 1 - 2 - 5 - 6 - 7

Le Président expose que cet avenant n°1 a pour objet de prolonger d'un mois la durée des lots listés ci-dessous du marché 2018.1.1 concernant la « fourniture de pièces, entretien, réparation des équipements du centre de tri et divers ».

Lot n°1 : Centrale de production d'air comprimé

Lot n°2 : Centrale de traitement de l'air de marque CIAT

Lot n°5 : Dépoussiéreurs de marque DONALDSON

Lot n°6 : Presse à paquets et presse à compaction PSE de marque Bretagne Hydraulique

Lot n°7 : Autres équipements de process (Trommel, balistique, supervision GPAO, convoyeurs, etc...)

En effet, ces lots arrivent à leurs termes au mois de juin. La procédure de renouvellement du marché est en cours et l'attribution arrivera au-delà de cette date. Par conséquent, il convient de prolonger la durée des lots précités d'un mois.

Cette prolongation est sans incidence financière. Ainsi, les montants maximums annuels suivants restent inchangés :

- Lot n°1 : 50 000,00 € maximum
- Lot n°2 : 30 000,00 € maximum
- Lot n°5 : 30 000,00 € maximum
- Lot n°6 : 70 000,00 € maximum
- Lot n°7 : 150 000,00 € maximum

Cet exposé entendu,
Après lecture des avenants n°1 pour les lots n°1 - 2 - 5 - 6 - 7,

Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer les avenants n°1 avec OREXAD (lot n°1)
- ENGIE AXIMA (lot n°2) – AR VAL (lots n°5 et n°7) – BRETAGNE HYDRAULIQUE (lot n°6).

VIII - UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS VALORYS - AVENANT N°16 -PAPREC ENERGIES RESEAU OUEST ARMOR

Le Président expose qu'il y a lieu d'établir un avenant n°16 avec l'exploitant pour l'installation d'un échangeur de réchauffage des fumées avec des condensats haute pression à l'unité catalytique de traitement des dioxines et des oxydes d'azote. Le montant pour la fourniture et le montage de cet échangeur pendant l'arrêt technique programmé du mois de novembre 2022 est de 358 927 € HT, soit un montant à régler à l'exploitant de 401 998,24 € HT avec l'application du coefficient de peines et soins du marché au taux de 12 %.

Il comporte également la reprise des câblages de la turbine permettant un dégroupage des défauts de l'ensemble turbo-alternateur afin de faciliter le diagnostic en cas d'arrêt sur défaut, pour un montant de 1 717,77 € HT, soit un montant de 1 923,90 € HT avec l'application du coefficient de peines et soins du marché au taux de 12 %.

Cet exposé entendu,
Après lecture du projet d'avenant n°16,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°16 au contrat d'exploitation avec la société PAPREC ENERGIES&RESEAUX Ouest Armor tel qu'exposé ci-dessus.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer cet avenant n°16 ainsi que tous les documents y afférents et à procéder aux règlements correspondants.

IX - MARCHE DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS - LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose que le marché actuel arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique.
Cet appel d'offres est alloti comme suit :

Lot n°1 : déchets non dangereux vers un CSDND de classe 2

Lot n°2 : matériaux réfractaires issus de travaux de réfection du four de l'UVE vers un CSD de classe 1

Lot n°3 : boues de REFIOM vers un CSD de classe 1

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

X - CONTRAT DE REPRISE DU PLASTIQUE RIGIDE PAR VALORPLAST

Le Président expose que Valorplast, société à but non lucratif en charge de la reprise des plastiques issus de la collecte sélective des emballages est le repreneur du SMITRED Ouest d'Armor pour ces plastiques depuis janvier 2018. Cette collaboration, qui comprend non seulement la reprise des matériaux mais également un appui technique, notamment sur la qualité des flux sortants, donne pleinement satisfaction.

Le SMITRED Ouest d'Armor a lancé depuis début 2022 une expérimentation sur le tri des plastiques rigides collectés séparément en déchèterie. Il s'agit d'extraire les fractions en PP et PE (Polypropylène et Polyéthylène) de ce flux de plastiques rigides afin de les mettre en balle et de les valoriser par recyclage matière.

Le Président indique que la société Valorplast souhaite se développer sur le marché du plastique rigide recyclé et pour cela souhaiterait devenir notre repreneur exclusif de ce flux trié pour les trois prochaines années, ce qui lui permettrait de disposer d'une base de tonnages intéressante. Pour cela, la société propose au SMITRED Ouest d'Armor un contrat de reprise incluant un prix de reprise avantageux au regard du marché actuel.

C'est pourquoi, le Président propose d'établir un contrat de reprise avec la société Valorplast reprenant les modalités administratives, techniques et financières de la fourniture de PE-PP en balle par le SMITRED Ouest d'Armor.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'APPROUVER** le contrat de reprise du plastique rigide par la société Valorplast.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XI - CONVENTION SMITRED OUEST D'ARMOR AMI HORS FOYER CITEO

Le Président expose que la candidature du SMITRED Ouest d'Armor à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le tri des emballages Hors Foyer proposé par l'Eco-organisme CITEO a été retenue en février 2022.

Il s'agit d'un AMI offrant une aide financière aux collectivités qui s'engagent dans la mise en place de dispositifs permettant le tri des emballages consommés hors foyer, notamment dans les lieux publics. Dans le cadre de cette candidature, le SMITRED Ouest d'Armor a regroupé plusieurs projets portés par Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, les communes de l'Île de Bréhat, Lannion, Plouaret et Paimpol.

Le Président explique que l'aide financière globale qui sera versée au SMITRED Ouest d'Armor par CITEO doit être ensuite répartie entre chaque parties prenantes (SMITRED Ouest d'Armor, adhérents, communes) en fonction des dépenses engagées et du taux de prise en charge pour chaque projet spécifique.

A ce titre, CITEO impose qu'une convention de répartition de cette aide soit établie et signée par chaque partie prenante. C'est pourquoi, le Président propose de signer cette convention.

Par ailleurs, le SMITRED Ouest d'Armor a déposé fin février la même candidature pour le même AMI auprès de l'ADEME, qui, si elle était retenue, permettrait de percevoir une aide qui viendrait en complément de celle perçue de CITEO. Cette convention permettra également de répartir les montants obtenus, dans les mêmes conditions.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'APPROUVER** la convention de répartition des aides financières de CITEO et de l'ADEME.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XII - AVENANT N°2 AU CONTRAT VENTE ELECTRICITE INJECTEE AU RESEAU : CESSION DES GARANTIES D'ORIGINE

Le Président expose qu'il y a lieu de valoriser les garanties d'origine de l'électricité produite injectée au réseau public, valorisée à 2 € HT/MWh, s'agissant d'énergie renouvelable à 50 % selon le Code de l'énergie à l'article L211-2.

Seule la part organique des déchets ménagers peut être qualifiée de renouvelable lors de la valorisation énergétique des DMA. Du fait de l'hétérogénéité des déchets ménagers incinérés, la France a admis communément que 50 % du contenu énergétique des tonnages incinérés est considéré comme renouvelable. L'arrêté du 8 Novembre 2007 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables ou par cogénération entérine ce critère.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°2,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer cet avenant n°2 avec ALPIQ.

XIII - AVENANT N°8 AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR SARL LES REFLETS AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE ELECTRICITE

Le Président expose que cet avenant a pour objet la mise à jour de la clause de force majeure comme dans l'ensemble des autres contrats aux serres et un ajustement du prix de vente de l'électricité nécessaire au fonctionnement du réseau de chaleur Ce prix étant ajusté mensuellement au prix de rachat de l'électricité injectée au réseau public, avec un prix plancher à 55 €HT/MWh.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°8,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°8 avec la SARL LES RELFETS.

XIV - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise à chaque membre présent.

VV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.



Le Président
Éric ROBERT